



Droits d'auteur

Aide-mémoire

Document réalisé dans le cadre du projet Transfert des connaissances produites par les centres affiliés universitaires et les instituts universitaires dans le réseau de la santé et des services sociaux : pour une amélioration des pratiques et des services (TRASSS).

Nadia Saif, B.S.I.

Directrice du service de la gestion
de l'information et des connaissances

Août 2013



Centre de liaison sur l'intervention
et la prévention psychosociales

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie

Québec 

Partenaires à l'origine du projet

- Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) avec appui financier
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux(INESSS) avec appui financier

Centres affiliés universitaires

- CSSS-CAU Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
- CSSS-CAU Cavendish
- CSSS-CAU de la Montagne
- CSSS-CAU de la Vieille-Capitale
- CSSS-CAU Jeanne-Mance
- CAU du CSSS-Institut universitaire en gériatrie de Sherbrooke

Instituts universitaires

- Centre de réadaptation en dépendance de Montréal-Institut universitaire (CRDM-IU)
- Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU)
- Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire (CJQ-IU)
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire (CRDITED MCQ – IU)
- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec – Institut universitaire (IRDQP-IU)

Collaborateurs

- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ)
- Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ)
- Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDI de Québec)
- Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ)
- Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDITED)

Introduction

L'émergence des nouvelles technologies de l'information ainsi que l'expansion de nouveaux canaux de diffusion sur Internet ont changé notre façon d'accéder à l'information.

L'utilisateur devient de plus en plus producteur et diffuseur d'informations sur Internet. Toutefois, les internautes copient, collent ou utilisent souvent des images et des textes sans mentionner la source ou demander l'autorisation à l'auteur. Comment produire ou publier sans porter atteinte à la propriété intellectuelle d'un auteur? Il est primordial de respecter le code de la propriété intellectuelle et les droits relatifs aux différents contenus réutilisés.

Notions de base







La propriété intellectuelle : « de manière générale, la propriété intellectuelle (PI) s'entend des droits qui découlent de l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire et artistique. Les droits de PI, sous leurs diverses formes, brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels, topographies de circuits intégrés ou certificat d'obtention végétale rétribuent cette activité intellectuelle. » (Office de la propriété intellectuelle du Canada, 2011)

Une personne titulaire d'une propriété intellectuelle détient le droit exclusif sur un produit (une invention, une œuvre artistique ou littéraire) et en contrôle l'exploitation. Seule cette personne peut en autoriser la production, la reproduction, la traduction, l'adaptation, la présentation et la diffusion. La propriété intellectuelle est régie par des lois et principes qui varient selon les pays.

Le droit d'auteur : le droit d'auteur est donc une forme de propriété intellectuelle qui donne à son titulaire le droit exclusif sur une œuvre. Dans sa plus simple expression, le « droit d'auteur » signifie le « droit de reproduire ».

Le détenteur du droit d'auteur peut accorder aux utilisateurs des permissions explicites tout en respectant la Loi sur le droit d'auteur. Ces permissions sont en fait des « licences Creative Commons ». Ces licences déterminent les conditions sous lesquelles il sera possible d'utiliser une œuvre.

Les six principales licences Creative Commons

	BY : Cette licence permet de diffuser, remixer, arranger, et adapter une œuvre, même à des fins commerciales à condition de citer le nom de l'auteur.
	BY et SA : Cette licence permet de remixer, arranger, et adapter une œuvre, même à des fins commerciales à condition de citer le nom de l'auteur et de diffuser les nouvelles créations selon des conditions identiques.
	BY et ND : Cette licence permet la diffusion d'une œuvre, même à des fins commerciales, à condition qu'elle ne soit pas modifiée et que le nom de l'auteur soit mentionné.
	BY et NC : Cette licence permet de diffuser, remixer, arranger, et adapter une œuvre, uniquement à des fins non commerciales à condition de citer le nom de l'auteur.
	BY, NC et SA : Cette licence permet de remixer, arranger et adapter une œuvre, uniquement à des fins non commerciales, à condition de citer le nom de l'auteur et de diffuser les nouvelles créations selon des conditions identiques.
	BY, NC et ND : Cette licence, la plus restrictive, permet de télécharger l'œuvre et de la partager à condition de citer le nom de l'auteur, uniquement à des fins non commerciales et à condition qu'elle ne soit pas modifiée.

Utilisation permise ¹

Vous pouvez utiliser une œuvre dans chacun des cas suivants :

- L'œuvre n'est pas protégée par la Loi;
- L'œuvre est du domaine public;
- Vous êtes le détenteur des droits sur l'œuvre;
- Vous obtenez la permission écrite du détenteur du droit d'auteur d'utiliser l'œuvre;
- Une licence vous autorise à utiliser l'œuvre;
- Vous utilisez une partie non importante, non substantielle de l'œuvre (exemple une phrase);
- Votre utilisation est équitable;
- Une exception prévue par la loi s'applique;
- L'œuvre est libre de droit.

¹ Inspiré et adapté de l'arbre de décision de l'Université de Montréal, Direction des bibliothèques, 2013

Partie importante et non importante d'une œuvre

L'importance d'une partie d'une œuvre n'est pas définie dans la Loi. Elle dépend de chaque œuvre. Les mesures d'importance sont proposées par des [sociétés de gestion](#) de droits d'auteur.

Utilisation équitable

« L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur aux fins d'étude privée, de recherche, d'éducation, de parodie ou de satire ne constitue pas une violation du droit d'auteur. » ([Loi sur le droit d'auteur, art. 29](#))

« L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur aux fins de critique ou de compte rendu [ou pour la communication de nouvelles] ne constitue pas une violation du droit d'auteur à la condition que soient mentionnés [la source] » ([Loi sur le droit d'auteur, art. 29](#))

La durée du droit d'auteur

Au Canada, le droit d'auteur prend fin 50 ans après le décès de l'auteur. L'œuvre devient alors libre de tout droit et appartient au domaine public. On doit toujours indiquer la source d'une œuvre, même si elle est libre de droits.

En cas de violation de droit d'auteur

L'utilisation non autorisée d'une œuvre non libre de droits d'auteur en **totalité ou en partie** est une [violation du droit d'auteur](#).

Demande d'autorisation

Si une œuvre n'est pas libre de droits, il convient de demander l'autorisation écrite du détenteur de droits d'auteur. Il n'existe pas de procédure formelle pour faire une telle demande. Voici quelques démarches à entreprendre :

- L'auteur n'est pas toujours le titulaire du droit d'auteur de l'œuvre puisqu'il peut céder ses droits. Il importe donc d'identifier le titulaire du droit d'auteur. Vous pouvez repérer les coordonnées de l'éditeur dans les premières pages de l'œuvre. Sinon, le site Web de la Bibliothèque Nationale du Canada contient le [Répertoire ISBN des éditeurs canadiens](#).
- Si vous ne trouvez pas le détenteur du droit d'auteur, vous pouvez présenter une demande auprès de la [Commission du droit d'auteur du Canada](#).

- Faire une demande d'autorisation d'utilisation spécifique auprès de la société de gestion de droits qui s'occupe de l'œuvre. Voici la [liste des sociétés de gestion canadiennes](#) proposées par la Commission du droit d'auteur du Canada.
- Dans le cas de ressources repérées sur le Web, vous pouvez consulter les conditions d'utilisation ou cliquer sur la mention de copyright © et retrouver les personnes à contacter pour faire une demande d'autorisation. Certains sites Web autorisent la reproduction du contenu en mentionnant : « Peut-être reproduit sans autorisation du titulaire du droit ».

Trouver des images libres de droits

Plusieurs sites proposent des images libres de droits qu'il est donc possible de télécharger gratuitement. En voici quelques-uns :

- Flickr. [Recherche avancée](#) : il est possible de limiter la recherche aux images sous licence Creative Commons.
- Université de Montréal. [Trouver des images](#).
- Université de Montréal. [Images en sciences de la santé](#).
- Université de Sherbrooke. [Sites d'images](#).
- U.S. National Library of Medicine. [Medical Stock Sources: Images, Photographs, Videos, Animations, and Film Footage](#).
- La [recherche avancée de Google images](#) permet de retracer des images libres de droits. Sélectionner le droit d'usage qui vous convient. Exemple : « libre de droits d'usage ou de distribution »

Sources

Centre jeunesse de Montréal – Institut Universitaire. (2011). *Procédures en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur*. Montréal : CJM-IU.

Charbonneau, Olivier. CultureLibre.ca.

[Creative Commons Canada](#).

Québec. (2012). *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, sanctionnée le 29 juin 2012 et en vigueur depuis le 7 novembre 2012.

Université de Montréal. (2013). *Droit d'auteur*.

Creative Commons. (2012). *Vidéo expliquant les Creative Commons* [sous-titrée en français par le Centre de documentation du CHUM]

Houtekier, Catherine. (2013). *Bonnes pratiques en matière de droit d'auteur*. Montréal : Communauté de pratique de veille en santé et services sociaux du Québec.